

## Compte rendu de la réunion du 15 décembre 2015

### Thème du jour : Perspectives 2016

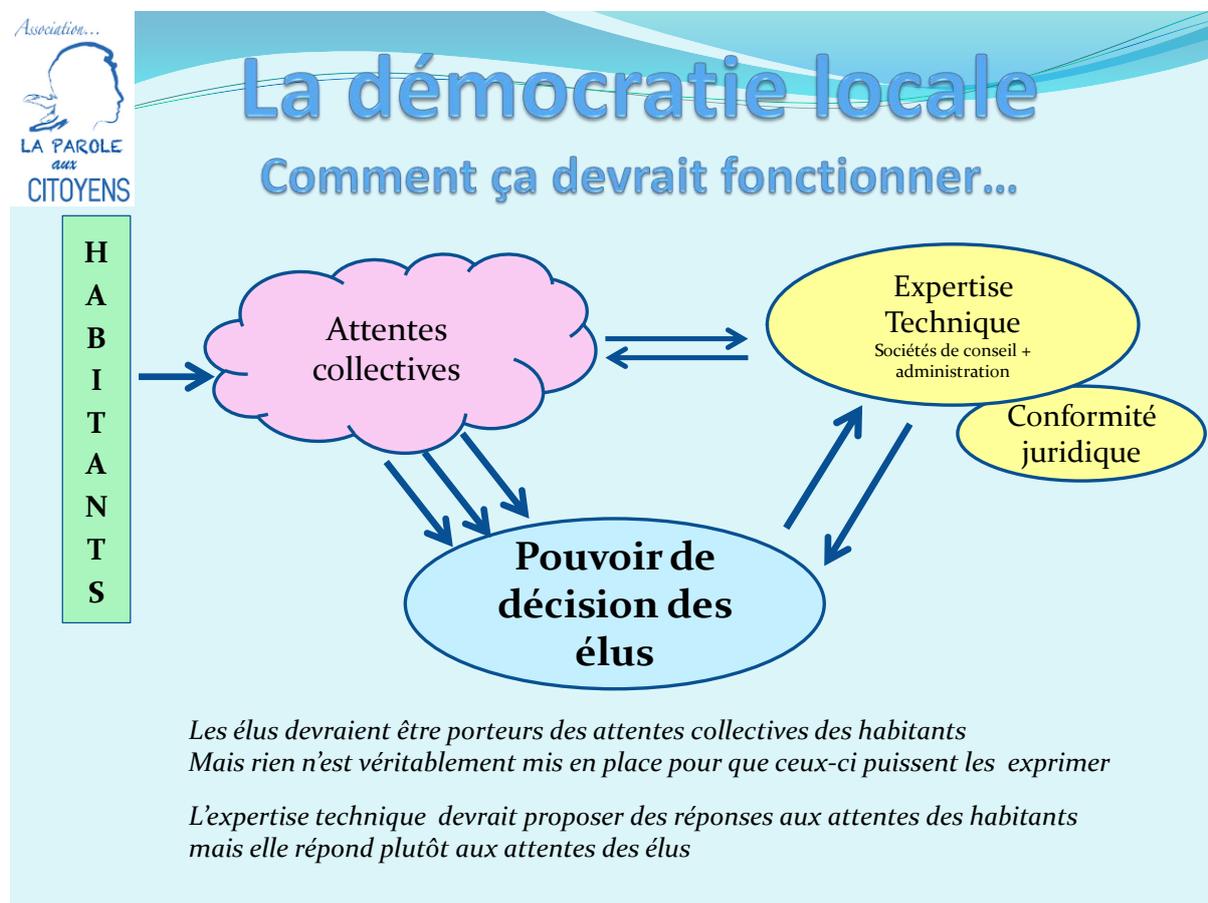
8 participants

### Perspectives 2016

Lors de l'assemblée générale du 17 novembre nous nous sommes interrogés sur les objectifs et les modalités de nos réunions : sont-elles trop techniques ? Ne vaut-il pas mieux travailler sur des thèmes plus généraux ? Ne faudrait-il pas mettre en œuvre de nouvelles modalités d'animation ?

La réunion de ce jour a pour but de poursuivre cette réflexion.

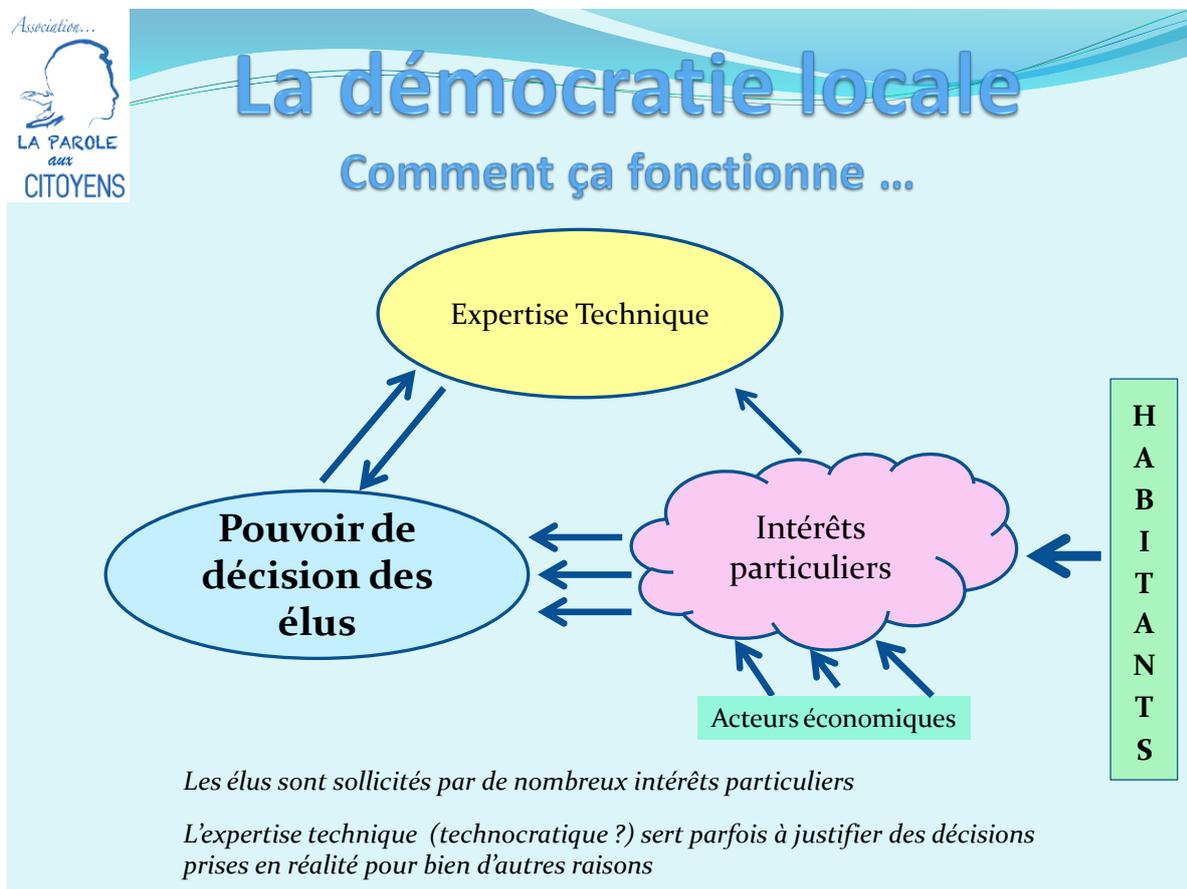
Avant de tenter de répondre à ces questions Thierry propose une synthèse des derniers échanges sous forme de 3 planches :



Dans une démocratie représentative « idéalisée » les élus devraient être **les porteurs des attentes collectives des habitants**.

La décision politique devrait ainsi reposer sur 3 pôles : le pouvoir de décision des élus, les attentes collectives des citoyens, et l'expertise technique des spécialistes (ce qui inclut les aspects légaux).

Dans ce schéma, « décider » revient moins à « trancher » une problématique qu'à « **faire la synthèse** » de ces trois points de vue.



Malheureusement et sauf exception, **rien n'est généralement mis en œuvre pour que les habitants puissent exprimer collectivement leurs attentes** (exemple : PLU). La détermination et la validation des attentes des citoyens nécessiteraient un travail de réflexion et d'échange avec l'ensemble des habitants (l'organisation de la participation) qui n'est malheureusement pas dans la culture politique actuelle.

Inversement, la manifestation des intérêts particuliers auprès des élus se fait traditionnellement de façon tout à fait « spontanée et naturelle », sans le moindre effort et si possible en toute discrétion ...

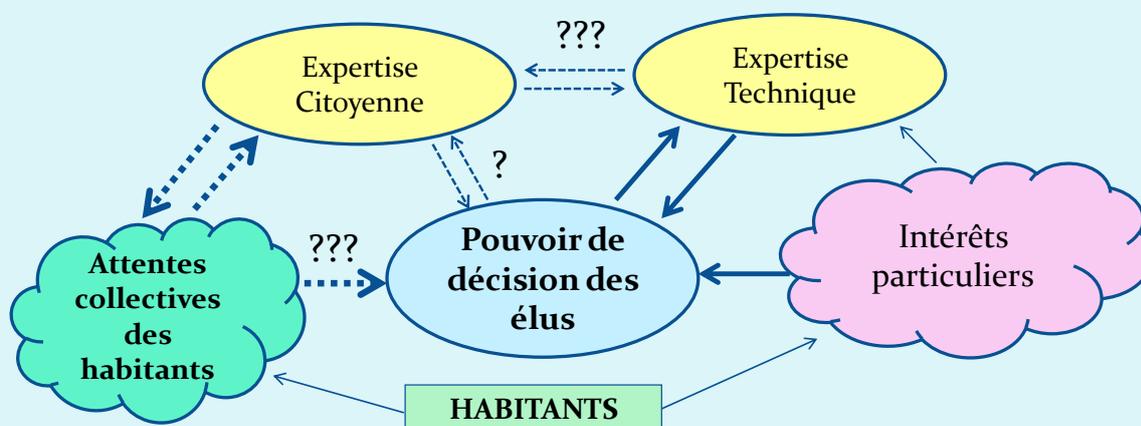
Au final les attentes collectives sont formellement absentes du processus de décision et se retrouvent plus ou moins remplacées par une somme d'intérêts particuliers dans lesquelles les acteurs économiques jouent généralement un rôle majeur.

Parallèlement, l'expertise technique sert bien plus à adapter les réponses (positives ou négatives en fonction du choix des élus) à l'expression des intérêts particuliers qu'à définir les meilleures réponses possibles aux attentes collectives des habitants.

Il s'agit d'un fonctionnement oligarchique dans lequel un petit groupe décide pour tous les autres sans leur demander leur avis. Dans ce fonctionnement l'élection ne joue qu'un rôle d'alibi démocratique.

# Participation des habitants

Vers un rééquilibrage démocratique...



*Exprimer les attentes collectives au travers d'Ateliers Participatifs ouverts à tous*

*Développer une **Expertise Citoyenne indépendante** capable d'expliciter les attentes collectives et d'évaluer les propositions des experts*

*L'évolution vers un fonctionnement plus conforme à l'idéal démocratique passe par :*

- *la mise en place **nouveaux moyens d'expression collectives des habitants** (ateliers participatifs ouverts à tous, sondages, jurys citoyens tirés au sort,...)*
- *le développement d'une **expertise citoyenne indépendante** capable d'évaluer les justifications et les propositions des experts et des élus ;*

Ces derniers temps l'association s'est surtout intéressée à des sujets techniques (PLU, habitat social,...), il conviendrait maintenant de renforcer sa capacité à susciter l'expression collective. Les ateliers participatifs du type de ceux de Saillans (voir sur le site les vidéos sur ce sujet) sont probablement la voie à suivre : ils favorisent l'expression de tous, donnent le même poids à chaque avis, et permettent d'aboutir efficacement à une expression collective tout en évitant les prises de pouvoir politiciennes. En cela ces méthodes d'animation participative répondent aux craintes exprimées à la fois par les habitants et les élus lors de notre réunion du mois d'octobre : risque de manipulation, risque de perte de temps,...

Hervé pense qu'il faut faire de la pédagogie et démontrer l'intérêt des ateliers participatifs. Il propose de structurer l'année 2016 autour de 2 ou 3 temps forts en salle Dany. Il s'agirait de d'organiser des ateliers participatifs sur des thèmes de réflexion suffisamment larges et ouverts pour intéresser plus de monde que nos habituelles réunions mensuelles. Ces réunions auraient notamment pour but de démontrer le fonctionnement et l'intérêt des méthodes d'animation participative du type de celle testée en octobre.

A titre d'exemple, Muriel évoque le projet de logements sociaux rue Lamanon : quelles sont les attentes des riverains vis-à-vis de ce projet ? Ne peut-on pas susciter une réflexion sur ce sujet ?

Pour choisir les thèmes possibles pour ces « événements » Magali lance un petit brainstorming. Des fiches sont préparées où chacun écrit ses propositions (un sujet par fiche).

Quelques minutes suffisent pour recueillir 25 propositions.

Leur classement fait ressortir quatre grands thèmes :

### **Cadre de vie**

Repenser le village (et notamment la place Raoul Coustet)

Protéger nos paysages

Protéger le patrimoine bâti

### **Écologie/environnement**

Les énergies renouvelables à Mallemort

Repenser l'éclairage économe

Sauver les arbres

La santé par l'alimentation (agriculture bio)

### **Démocratie**

De la démocratie représentative à la démocratie directe

La démocratie d'Athènes à Mallemort

*J'ai pas voté (débat autour du film « j'ai pas voté »)*

Mise en œuvre des schémas participatifs dans la perspective des prochaines municipales

Faire venir un gars de Saillans qui nous apprendrait à animer un atelier participatif

### **Valeurs**

Liberté Égalité Fraternité en 2016

Le vivre ensemble en 2016

L'éducation populaire en milieu rural (ou péri urbain)

Après un court débat le consensus se fait autour de 2 thèmes :

- **Repenser le village (la place Raoul Coustet)**

Plutôt que de repenser réellement la place Raoul Coustet il s'agit de faire ressortir les attentes et les ressentis des « simples citoyens » vis-à-vis de l'organisation et l'aménagement du centre du village (ce qu'il faudrait préserver, ce qu'il faudrait améliorer, ce qui manque...). Le but est aussi de démontrer le fonctionnement et l'intérêt des ateliers participatifs et de lever un certain nombre de doutes vis-à-vis de la participation des habitants à des thème comme l'urbanisme.

## • De la Démocratie représentative à la Démocratie directe

Ce thème constitue en quelque sorte la synthèse des différents sujets proposés autour de l'idée de Démocratie :

- Présentation du film « J'ai pas voté »
- Rappel historique sur la démocratie athénienne
- Organisation d'un atelier participatif. Par exemple en répondant aux questions :  
qu'est-ce qu'il y a de bien / qu'est qu'il faudrait faire évoluer ?
- Comment inscrire les schémas participatifs dans un projet municipal ?

Il ne reste plus qu'à préparer ces deux événements ....

Pour la prochaine réunion mensuelle (mardi 19 janvier) Hervé propose de réfléchir aux modalités d'animation de nos réunions mensuelles (Magali donne l'exemple de la technique du débat mouvant). Le thème de la prochaine pourrait donc être « **animation des réunions participatives** »

Thierry évoque l'intérêt de poursuivre les réflexions par des échanges sur internet. Hervé propose de se renseigner sur une application permettant le partage de documents.

## Réunion PLU

Le 28 novembre Thierry a eu une réunion avec E.Bruchet au sujet du PLU. Les principaux points évoqués ont été les suivants :

- Demande d'éclaircissement sur l'évolution des estimations de besoin en logement nouveaux entre le document G2C de décembre 2014 et celui de mai 2015
- Proposition de porter l'échéance PLU à 2030 au lieu de 2025. Ceci permettrait de justifier les extensions du Roure, sans tour de passe-passe sur la taille des ménages ou sur le nombre de logements construits depuis 2011. Le projet de PLU serait ainsi techniquement plus acceptable et limiterait la vitesse d'étalement urbain. Cette proposition est cohérente avec l'évolution de la politique d'urbanisation annoncée par l'Agglopolo dans le dernier numéro du magazine Magglopolo (dans son nouveau PLU Salon réduit la prévision de croissance démographique à 0.3% et limite la construction à 160 logements/an au lieu de 680 logements/an dans le PLU précédent)
- Proposition de formaliser dans le PLU une logique de phasage, accompagnée de conditions d'ouverture à l'urbanisation strictes qui permettront de piloter et de maîtriser le développement urbain au travers d'indicateurs précis (démographie, densification, logement social, emploi,...). Cette demande date de décembre dernier, à ce jour elle ne semble pas avoir été concrétisée dans le projet de PLU. Une réflexion serait encore en cours sur ce sujet.
- Logements sociaux : les dispositions réglementaires aujourd'hui inscrites au projet de PLU conduiraient à construire 180 logements sociaux. Pourtant du fait de la croissance importante du nombre total de résidences principales (augmentation d'un tiers en 14 ans !) la construction de ces 180 logements sociaux ne réduirait que de 21 logements le déficit actuel. Il est possible de faire mieux en construisant moins : on peut notamment aboutir au même résultat en définissant 3 sites prioritaires pour construire en priorité 84 logements.

- Nécessité d'une réflexion approfondie sur la future ZA (Quelle vocation pour cette zone ? Quelle structure de gestion pour assurer sa pérennité à long terme ? Comment faire des terrains à prix minimum pour vraiment créer des emplois ? Hôtel d'entreprise, services mutualisés aux entreprises, implication de la commune ... ?)

Thierry a eu l'impression d'être mieux écouté que les fois précédentes mais sans aucune garantie d'être vraiment entendu. En absence de retour sur ces observations/propositions, il sera nécessaire de faire valoir nos arguments directement auprès de la Préfecture et de la Métropole

Yann demande où en est le PLU dont la finalisation était annoncée en fin d'année.

Pour Thierry il est difficile de savoir où en est exactement ce projet. Aucune réunion de la commission extramunicipale ni réunion publique n'est annoncée à ce jour (on suppose et on espère que des réunions seront organisées avant l'arrêt du projet en conseil municipal...).

A sa connaissance un travail est toujours en cours sur le règlement. On peut imaginer que le projet ne sera pas arrêté avant fin janvier au plus tôt. Il sera ensuite soumis pour avis aux « parties publiques associées » (préfecture, Métropole, Conseil départemental, région, chambre d'agriculture, DREAL, etc...) qui auront 3 mois pour faire leurs remarques. Pendant ce temps il sera également consultable par le public. Passé ce délai de 3 mois (et si les réponses des PPA n'imposent pas de remise en cause fondamentale) il sera soumis à enquête publique pendant un mois, les « simples citoyens » pourront enfin s'exprimer. Un travail de prise en compte des remarques de l'enquête publique pourra alors être nécessaire.

Au final, il semble que le PLU ne pourra pas être approuvé avant le de juin 2016.

Question de Jean-Claude sur la date limite d'approbation du PLU :

Selon la loi, les communes ont jusqu'en avril 2017 pour transformer leur POS en PLU. Au-delà c'est le Préfet qui reprendra la main.

Autre date à connaître : au premier janvier 2016 l'approbation des PLU deviendra une compétence obligatoire de la Métropole. Un régime dérogatoire est cependant prévu jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à partir de cette date les PLU seront approuvés par le conseil de la Métropole.

## **Conseil municipal**

L'idée de démocratie participative progresse : un référendum a été proposé en conseil municipal !

Lors du dernier conseil il a été question de la candidature de Mallemort comme ville d'accueil de l'équipe nationale d'Autriche pendant l'EURO 2016. Pour concrétiser ce projet la commune devra refaire la pelouse du stade d'honneur et prévoir divers aménagements dont la climatisation du gymnase (afin de le mettre à disposition des équipes de journalistes). Le coût de l'opération est estimé à 260.000 € ; des subventions sont demandées au Département, à la Région et au CNDS, 51.000 € resterait à la charge de la commune.

Compte tenu du coût de l'opération pour nos collectivités, le groupe « Ensemble pour Mallemort » a demandé l'organisation d'un référendum pour que les habitants puissent se prononcer sur ce projet (voir le référendum de Hambourg sur les Jeux Olympiques). Bien que favorable au développement de la démocratie participative, Mme le Maire a refusé cette proposition car la signature de l'accord avec la fédération autrichienne doit avoir lieu en décembre et qu'il n'y a plus assez de temps pour organiser un référendum.

Nota : La venue de l'équipe d'Autriche représente un chiffre d'affaire direct très important et un gain de notoriété à long terme pour Pierre et Vacances et Le Moulin de Vernègues. Afin que cette opération ne coûte rien aux contribuables de la commune, la taxe de séjour dans les établissements de plus de 2 étoiles devrait être revue en conséquence ...